

France Télécom, mauvais perdant dans l'attribution du Wi-Fi gratuit parisien

Le marché du Wi-Fi parisien fait encore des envieux. Cette fois-ci, le mécontent se nomme France Télécom. Selon le quotidien *Les Echos*, l'opérateur historique français a attaqué la municipalité parisienne le 28 mars devant le tribunal administratif. Sur quel motif ? La ville a fait preuve d'un zèle trop soutenu -au goût de France Télécom- en ce qui concerne la création de son réseau Wi-Fi.

En effet, dans le cadre de [son projet « Paris Wi-Fi »](#) (déploiement de 400 hotspots gratuit dans les parcs, musées et autres jardins), la ville a lancé un appel d'offre, un appel remporté par SFR et Alcatel-Lucent. Les deux sociétés devraient fournir une connexion Internet gratuite dans 128 services municipaux et 134 sites extérieurs.

Mais pour France Télécom, qui dispose de son côté de plus de 2.500 hotspots **payants**, cet appel d'offre n'est pas légitime. Il estime que la capitale n'a pas à intervenir sur le marché des télécoms. Et d'ajouter qu'une collectivité ne peut gérer un réseau public de télécommunications que si elle permet à tous les opérateurs de l'utiliser.

De fait, les nombreux hotspot de France Télécom courent le risque d'être moins utilisés face à l'offre gratuite déployée par la capitale. Inutile de préciser que l'opérateur historique ne souhaite même pas envisager et encore moins vivre une telle situation.

Outre le projet '*Paris Wi-Fi*', la ville a multiplié les initiatives. Installation d'un banc Wi-Fi et création d'un '*Quartier Numérique*' sont au nombre des faits d'armes de la municipalité, preuve de sa volonté d'affirmer son territoire comme un lieu de haute technologie.